Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260409-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-04-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 2/4/2026***
Votants : 15

Objet : Assistance maîtrise d'ouvrage - Programme voirie 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur BANIEL Christophe, adjoint au Maire, présente à l'assemblée le devis de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) sollicitée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de voirie pour le programme 2026.

Après avoir pris connaissance du devis présenté, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide l'appui de l'ADAC.22 qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 2 500 € HT comprenant la réalisation des plans de localisation, l'évaluation financière, la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et le rapport d'attribution du marché ainsi que le lancement des travaux avec l'entreprise retenue.

- décide que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera affectée en investissement, sur l'opération n°97 / Voirie

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le Secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER